



DECLARATION DE CONFORMITE

Toutes nos structures gonflables respectent les obligations générales de sécurité décrites par l'article L.221-1 du code de la consommation :

« Les produits et les services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes ».

Nos structures gonflables sont fabriquées en conformité avec la norme européenne EN 14960 (norme de sécurité pour les structures gonflables).

Toutes les souffleries répondent aux exigences de sécurité (CE).

Les bâches PVC utilisées lors de la fabrication sont classées au feu M2.

Les structures gonflables doivent être utilisées en conformité avec la notice d'utilisation remise avec chaque structure.

AVANT PROPOS

Ce manuel donne des informations et recommandations générales pour l'utilisation et le fonctionnement des structures gonflables terrestres (non aquatiques).

Il peut y avoir des instructions additionnelles pour quelques jeux gonflables spécifiques (baby foot humain, rodéo mécanique...), elles sont dans ce cas fournies avec le produit. Vous devrez également vous familiariser avec tous les règlements et recueils d'instructions appropriés en vertu des lois du pays où la structure gonflable est utilisée.

Il est de votre responsabilité de lire ce manuel avant toute utilisation de la structure gonflable et ce même si vous avez déjà utilisé des produits similaires. Il est de votre responsabilité de donner les instructions à toutes les personnes amenées à utiliser la structure gonflable.

N'importe quel abus ou mauvaise utilisation selon les instructions et recommandations contenues dans ce manuel annulera la garantie.

Toutes informations incluses dans ce manuel sont sujettes à changement sans communication préalable de notre part.

Normes de sécurité : une structure gonflable n'est pas un jeu implanté, par conséquent, celle-ci n'entre pas dans le champ d'application des décrets relatifs aux aires collectives de jeux (n°94-699 du 10 août 1994 et n° 96-1136 du 18 décembre 1996).

Elles sont fabriquées en conformité avec la norme de sécurité pour les structures gonflables : EN14960.

Description générale des produits

Les structures gonflables sont des aires de jeux très populaires aujourd'hui.

Le fait qu'elles soient mobiles et le coût de ces aires de jeux moins élevé que des aires de jeux fixes accentue leur intérêt.

Il y a maintenant beaucoup de types d'équipement gonflable : des châteaux, des labyrinthes, des jeux, des parcours aventure, des toboggans...

Les structures gonflables sont apparues en Europe et notamment en Angleterre dans les années 60. A l'origine les structures gonflables ont été créées aux Etats-Unis pour les enfants handicapés à qui elles permettaient de jouer physiquement sans se blesser. Le modèle le plus vendu en Angleterre fut le château gonflable. Il reste aujourd'hui un modèle phare en Angleterre et en France.

Toutes les structures gonflables présentent des caractéristiques identiques :

- Elles sont fabriquées à partir de bâche PVC 600-650 gr/m
- Elles fonctionnent avec une soufflerie qui propulse de l'air à l'intérieur,
- Elles se replient une fois dégonflées et prennent donc peu de place,
- Elles peuvent être utilisées en quelques minutes et repliées en 15 minutes environ.

Principe de fonctionnement des structures gonflables

Les structures gonflables sont fabriquées uniquement en coutures. Aussi de l'air s'échappe en permanence par les coutures et notamment lorsque les enfants sautent sur la structure gonflable. De plus avec les années les fuites d'air sont de plus en plus importantes, les coutures s'écartent.

La soufflerie fournie avec la structure gonflable compense ces pertes d'air en propulsant en permanence de l'air à l'intérieur de la structure.

De même si il y a une petite déchirure (jusqu'à 5 cm) la soufflerie compensera cette perte d'air.

Selon le modèle, les structures gonflables sont fournies avec une ou plusieurs souffleries. Les souffleries sont des appareils électriques qui fonctionnent sur une alimentation électrique 220 volts traditionnelle.

Si il n'y a pas d'alimentation électrique à proximité alors une soufflerie thermique peut également être utilisée ou un générateur.

Avant de mettre en place la structure gonflable vous devez lire attentivement les informations d'utilisation ci-après. Si vous ne comprenez pas un point vous devez nous appeler au 06 80 13 78 40 Nous répondrons à vos interrogations.

Assurance et responsabilité

Le preneur n'est couvert par aucune assurance du loueur.

Il appartient au preneur de s'assurer auprès d'une compagnie de son choix pour couvrir sa responsabilité civile, les risques de perte, de vol ou de détérioration pendant toute la durée de la location et ce, jusqu'à la restitution du matériel au loueur.

En cas de perte, vol ou détérioration, le preneur devra rembourser à Plus2Fun le matériel concerné en fonction de la valeur du matériel acheté en remplacement, soit la valeur du chèque de caution.

UTILISATION D'UNE STRUCTURE GONFLABLE

Risques d'une utilisation par temps froid

La bâche PVC utilisée pour la fabrication des structures gonflables peut-être endommagée si l'unité est déroulée ou gonflée alors qu'il fait très froid.

Ceci peut se produire si l'unité est soumise aux basses températures. En effet le tissu enduit utilisé dans l'unité perd de son caractère flexible à partir de -3 degrés celsius et en dessous. Dans cet état très froid le tissu peut fendre pendant le mouvement ou le gonflage. Aucun dommage en résultant n'est couvert par la garantie fabricant. Si l'unité s'avère trop froide pour l'usage elle doit être soumise à un réchauffement graduel et progressif jusqu'à ce que le tissu regagne de son caractère flexible normal.

Implantation du gonflable

- La structure gonflable doit être implantée loin de tous risques éventuels, tels que lignes aériennes ou autres obstacles présentant des saillies dangereuses (clôtures et/ou arbres, par exemple).
- La structure gonflable ne doit pas être implantée sur un site présentant une pente supérieure à 5 %, quelle qu'en soit la direction.
- Le site doit être exempt de tout débris et/ou objet pointu sur ou dans la surface.
- S'il est prévu une clôture à la périphérie pour canaliser la foule, elle doit se situer à au moins 1,8 m des parois et à au moins 3,5 m des côtés ouverts. L'entrée doit avoir une largeur de 1,0 m.
- Une aire libre, exempte de tout obstacle susceptible de blesser, doit être maintenue autour de la structure gonflable.

L'étendue de cette aire doit être déterminée en divisant par 2 la hauteur de la plate-forme la plus haute.

L'aire libre doit faire au minimum 1,8 m.

Il est fait exception à cette règle lorsqu'une structure gonflable ayant des parois gonflées est placée directement contre un ou plusieurs murs massifs, par exemple les murs d'un bâtiment. Dans ce cas, la hauteur de ce mur ou de ces murs doit faire 2,0 m de plus que la hauteur de la plate-forme la plus haute.

Surveillance

Une structure gonflable ne doit jamais être utilisée sans surveillance.

En l'absence de surveillance, la structure doit être dégonflée et la source d'énergie mise hors service.

Le contrôleur doit déterminer le nombre et l'aptitude du personnel de surveillance requis pour faire fonctionner la structure gonflable en toute sécurité et ce, en prenant en compte des éléments tels que le nombre maximal d'utilisateurs marqué sur la structure gonflable, l'âge des utilisateurs, l'environnement dans lequel la structure gonflable est utilisée et les informations fournies par le fabricant/fournisseur.

Le personnel de surveillance doit être facile à reconnaître.

Installations électriques

Les installations électriques doivent être conformes aux normes et aux réglementations nationales en vigueur. Les commandes des installations électriques ne doivent pas être facilement accessibles au public.

Les souffleries, générateur et câbles électriques doivent être hors de portée des utilisateurs et du public.

Nous vous conseillons d'insérer les souffleries dans des caissons de protection.

Toutes nos souffleries sont normalisées CE. - 1 soufflerie 1,5 HP (horse power) = 1100 watts.

Âges des utilisateurs et capacité

Les structures gonflables de jeu sont destinées à être utilisées par des enfants. Il faut distinguer 3 tranches d'âges en fonction des produits : 3-5 ans, 6-9 ans et 10-14 ans. Les structures gonflables de jeu ne doivent en aucun cas être utilisées par des adultes. Le mélange des tranches d'âge étant un des premiers risque d'accident.

Seuls les jeux d'animation gonflables (baby foot humain, sumos, tir au but...) peuvent être utilisés par des adultes. En effet sur ces produits il n'y a pas de dangers que des adultes tombent sur des enfants.

Il ne faut pas laisser rentrer trop d'enfants dans la structure gonflable : 1 enfant/m².

NOTICE D'EMPLOI

Installation – dépliage de la structure

Repérez l'emplacement sur lequel vous souhaitez installer votre structure gonflable. La surface au sol doit être plane. Il ne doit pas y avoir d'éléments sur le sol risquant d'endommager la toile de la structure (cailloux, roches...). Il est vivement conseillé de placer une bâche de protection, une ancienne moquette, un lit de sable... sous la structure gonflable.

Assurez vous de la proximité d'une alimentation électrique (220 Volts) conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Une fois l'emplacement défini, commencez par installer la bâche de protection au sol.

Positionnez la structure gonflable toujours pliée au milieu de la bâche de protection de sol. Assurez-vous que le manchon de gonflage est à l'endroit choisit.

Enlevez la sangle qui maintient la structure enroulée.

Commencez à déplier la structure gonflable.

Vérifiez qu'elle est correctement positionnée.

Gonflage de la structure

Insérez le cône de la soufflerie dans le manchon de gonflage. Utilisez la sangle de serrage cousue sur le manchon pour bien serrer ensemble la soufflerie et le manchon de gonflage.

Si la structure gonflable est équipée d'un deuxième manchon il faut le condamner à l'aide de la sangle fixée dessus. Les manchons supplémentaires permettent de positionner la soufflerie à un autre emplacement. Ils servent également de manchon de dégonflage si vous avez besoin d'augmenter le débit de sortie d'air (pour un repliage de la structure plus rapidement par exemple).

Branchez la soufflerie sur une alimentation 220 Volts : la structure commence à se gonfler.

Vérifiez que les fermetures à glissière facilitant le dégonflage sont fermées.

Temps de gonflage : 3 à 5 minutes.

Insérez la soufflerie dans un caisson de protection ne présentant aucun danger pour les enfants, avec des ouvertures d'aération ou, isolez la soufflerie dans un local technique (cabane ect).

Rentrez la soufflerie à l'abris si elle n'est pas utilisée (hors saison par exemple) ou lors de conditions météorologiques défavorables (orages, pluie...)

L'accès à la structure gonflable doit être interdit aux enfants lors du gonflage et ce jusqu'à ce que la structure gonflable soit ancrée au sol.

L'accès doit être interdit aux enfants lorsque la structure est dégonflée.

Ancrage

En extérieur - Avant toute utilisation, la structure gonflable doit être correctement et en permanence attachée au sol (pieux, sacs de lest...) ou à des points fixes (poteaux d'arrimage, blocs de béton...) C'est pourquoi chaque structure gonflable est munie de pattes de fixation à la base de la structure.

Attention, vous devez utiliser les pattes de fixation destinées à cet effet et ne pas l'arrimer par d'autres points non prévus à cet effet.

Les toboggans sont également équipés de pattes de fixation en partie haute ce qui évite le balancement éventuel de la structure.

Une fois ancrée la structure peut-être utilisée.

La vitesse maximale du vent pour l'utilisation des structures gonflables en extérieur est de 38 km/h (force 5 sur l'échelle de Beaufort).

En intérieur – Il convient d'utiliser le système d'ancrage et/ou de ballast, en cas de besoin, pour maintenir la stabilité de la structure gonflable qui ne doit pas bouger au sol.

Tapis de protection et sols amortissants

Les matériaux dont les caractéristiques d'atténuation de l'impact ne sont pas significatives doivent uniquement être utilisés hors de la surface d'impact (les briques, les pierres, le béton, les matériaux bitumeux, le bitume, le bois par exemple font partie de ces matériaux).

De n'importe quel côté ouvert, la longueur de la surface d'impact doit être au moins de 1,2 m.

- Autour des structures gonflables dont la hauteur de chute libre n'excède pas 630 mm (parties ouvertes) il convient que la surface utilisée ait des propriétés d'atténuation de l'impact. Le terreau, gazon, sable... possèdent ces qualités d'atténuation.

De même les tapis de sol, tapis de protection, dalle amortissantes... si vous ne disposez pas d'un sol souple.

- Autour des structures gonflables caractérisées par une hauteur de chute libre supérieure à 630 mm (parties ouvertes), une surface d'atténuation de l'impact est requise sur la totalité de la surface d'impact, conformément à l'EN 1177.

Ajustement finaux et contrôles

Si l'emplacement ne vous convient pas vous pouvez réajuster le positionnement de la structure gonflable. Détaché au préalable les points de fixation, coupez la soufflerie. Vous pouvez alors tirer la structure à l'emplacement souhaité. Veillez toujours à ce qu'il n'y ai aucun objet risquant d'endommager la structure en la tirant (pieux resté au sol...).

Raccordez la soufflerie, branchez là. Ancrez correctement la structure.

Avant de laisser les enfants accéder à la structure, vérifier :

- Que les points d'attaches soient fixés correctement,
- La pression à l'intérieur de la structure est suffisante (correctement et suffisamment gonflée),
- Qu'il n'y ai aucun corps étranger risquant de blesser les enfants à l'intérieur de la structure et également de l'endommager.

Utilisation

Les conditions d'utilisations sont apposées sur la structure gonflable.

La structure gonflable doit être utilisée conformément aux conditions d'utilisation.

Les conditions d'utilisation doivent être lues par les utilisateurs. Le surveillant doit être au courant de ces règles et doit les faire respecter. Il peut avoir un sifflet par exemple pour faire respecter les conditions d'utilisations apposées sur la structure gonflable.

Il doit notamment s'assurer que :

- L'accès au gonflable est interdit lors du gonflage et du dégonflage.
- En cas de dégonflage imprévu évacuer la structure gonflable.
- Ne jamais utiliser la structure gonflable par mauvais temps et/ou vent fort (supérieur à 38 km/h).
- La structure gonflable doit être utilisée sur un sol horizontal et non agressif.
- La structure gonflable doit être en permanence solidement amarrées au sol et les points d'ancrage doivent être vérifiés régulièrement pendant l'utilisation.
- La soufflerie doit être raccordée à une installation électrique aux normes de sécurité en vigueur. La soufflerie ainsi que les prises ne doivent pas être accessibles aux enfants et au public.
- Une aire libre de 2,00 m (exempte de tout obstacle susceptible de blesser) doit être maintenue autour de la structure gonflable (hors exceptions, voir manuel).
- Le sol des zones d'entrée et de sortie doit être suffisamment souple et amortissant (norme EN 1177).
- Seuls des enfants de tranches d'âge et de morphologies similaires (3-5 ans, 6-9 ans, 10-14 ans) peuvent utiliser la structure gonflable simultanément.

- Ne jamais permettre aux adultes d'utiliser un équipement qui ne leur est pas spécifiquement destiné.
- Respecter le nombre maximum d'utilisateurs recommandé par le fabricant.
- L'entrée et la sortie de l'équipement doivent être dégagées, veillez à ce que personne ne joue sur la marche ou l'aire d'accès. De même il est formellement interdit de monter sur toute surface ne faisant pas partie de l'aire de jeu : tours, ouvertures, murs...
- Les chaussures sont interdites sur le jeu ainsi que tous objets cassables (lunettes, montres, bracelets...), coupants, pointus... et donc dangereux.
- Interdire les comportements imprudents ou brutaux.

Notes :

Toboggans

Pour éviter les risques de brûlures et d'échauffement de la peau avec la bâche PVC, les enfants doivent ôter leurs chaussures avant d'accéder aux structures gonflables mais pas leurs vêtements. Ils doivent être en chaussette. Cette précaution est notamment primordiale sur les toboggans.

Bains de boules

Le surveillant ne doit pas permettre à des enfants ne se sentant pas bien ou étant malades d'accéder aux bains de boules. De même ils doivent aller aux toilettes avant d'accéder aux bains de boules. Vous devez veiller à ce qu'il n'y ai pas plus de 30 cm de hauteur de boules à l'intérieur de la structure gonflable.

Structures gonflables aquatiques

Nos structures gonflables aquatiques (toboggan aquaglisser, ventr'y gliss...) sont fabriquées pour une utilisation avec de l'eau. L'eau est un élément qui permet d'augmenter la sensation de glisse. Ces produits ne sont pas faits pour être utilisés comme piscines ou pataugeoires. Attention, les structures gonflables aquatiques ne doivent jamais être utilisées sans surveillance.

Dégonflage et pliage

Assurez vous que tous les utilisateurs ai quitté la structure gonflable et qu'ils se tiennent à au moins deux mètres de distance de celle-ci avant de couper la soufflerie.

Si vous avez un bain de boules gonflable, enlevez toutes les boules avant de dégonfler la structure gonflable.

La structure gonflable doit être propre et sèche avant de commencer le repliage.

Coupez la soufflerie en débranchant celle-ci de l'alimentation électrique. Si vous utilisez une soufflerie thermique ou un générateur faite attention à ce qu'il ne soit pas trop chaud et que la structure gonflable ne retombe pas dessus en se dégonflant.

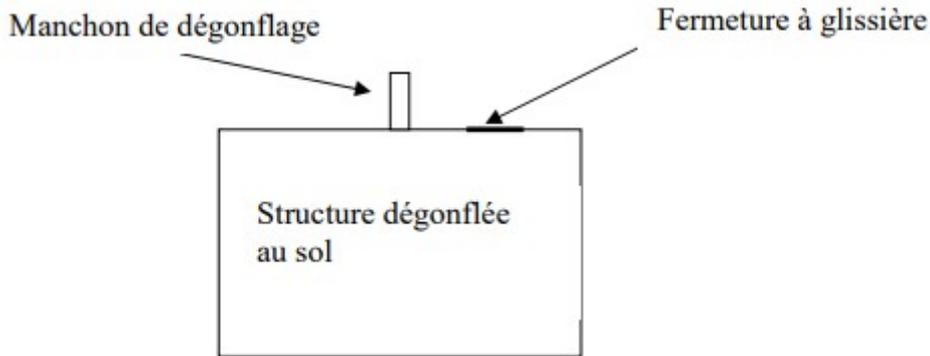
Une fois l'alimentation électrique coupée, enlevez la soufflerie de la structure gonflable. Ouvrez les fermetures à glissière facilitant le dégonflage.

Laissez la structure gonflable se dégonfler tranquillement au sol pendant au moins 10 minutes.

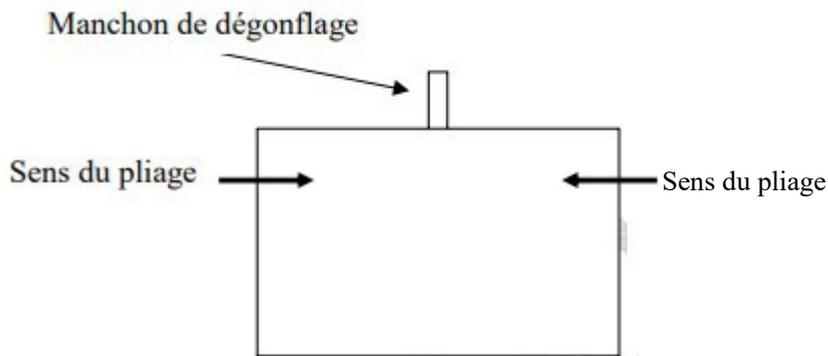
Positionnez vers l'intérieur de la structure tous les éléments se dégonflant (tours de châteaux, murs...) afin de n'avoir plus qu'une bâche au sol.

Croquis explicatifs :

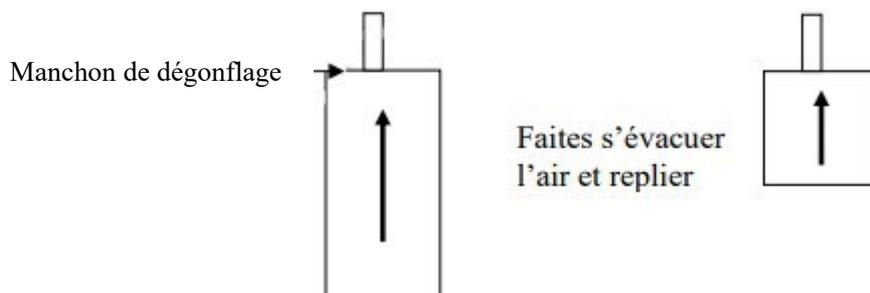
1°) Laissez la structure se dégonfler.



2°) Commencez à replier en ramenant la bâche vers l'intérieur et en laissant le manchon de dégonflage bien dégagé vers l'extérieur. Repliez plusieurs fois en fonction des dimensions de la structure.



3°) Marchez sur la bâche dans le sens opposé au sens du pliage précédent afin de faire en sorte que l'air s'évacue par le manchon resté vers l'extérieur. Repliez dans ce même sens.



Vous pouvez maintenant rouler la structure, le plus serré possible et ce jusqu'au manchon. Placer une sangle afin de maintenir la structure enroulée.

Remettre la structure dans son sac de transport.

Attention : la structure gonflable doit être repliée selon ces recommandations. Elle est alors facilement transportable par deux ou trois personnes. Elle ne doit jamais être repliée à la va vite, elle sera alors intransportable et vous risquerez de l'endommager très facilement lors des manipulations. De même vous devez veiller à être suffisamment nombreux pour la manipuler. Nous ne pouvons en aucun cas être responsable de dommages corporels dus aux manipulations de ces structures.